

CANAL
DU
midi

Charte signalisation d'information locale SIL

JANVIER 2024



Préambule

Le canal du Midi est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'inscription sur cette liste consacre la valeur universelle exceptionnelle du canal du Midi et engage la France et les collectivités à le préserver en vue de le transmettre aux générations futures dans son authenticité et son intégrité. Pour ce faire, l'État a classé l'ouvrage canal du Midi (le Domaine Public Fluvial, DPF) au titre des sites (code de l'Environnement) pour ses critères historique, scientifique et pittoresque, et les paysages du canal du Midi et de son système d'alimentation sur la base du critère pittoresque. De plus, certains de ces éléments sont inscrits ou classés monuments historiques (code du patrimoine).

Cette charte signalétique n'a pas vocation à se substituer à la réglementation en vigueur. L'application de la charte ne dispense pas des autorisations nécessaires (Monument historique, Domaine public fluvial...).

En l'occurrence, la mise en place de SIL n'est pas soumise à autorisation au titre des sites classés.

Pour autant, le canal du Midi relevant d'un espace protégé, les recommandations qui s'appliquent en site classé

méritent d'être appliquées pour la mise en place des SIL, pour préserver la beauté des paysages et le patrimoine culturel exceptionnel que constitue le canal du Midi :

les interventions doivent rester humbles, être légères et réversibles, privilégier les matériaux nobles et biosourcés (bois en l'occurrence). Les éléments de signalisation doivent être placés en dehors des champs visuels de perspective, et/ou adossés à des éléments bâtis (ou à proximité si impossible).

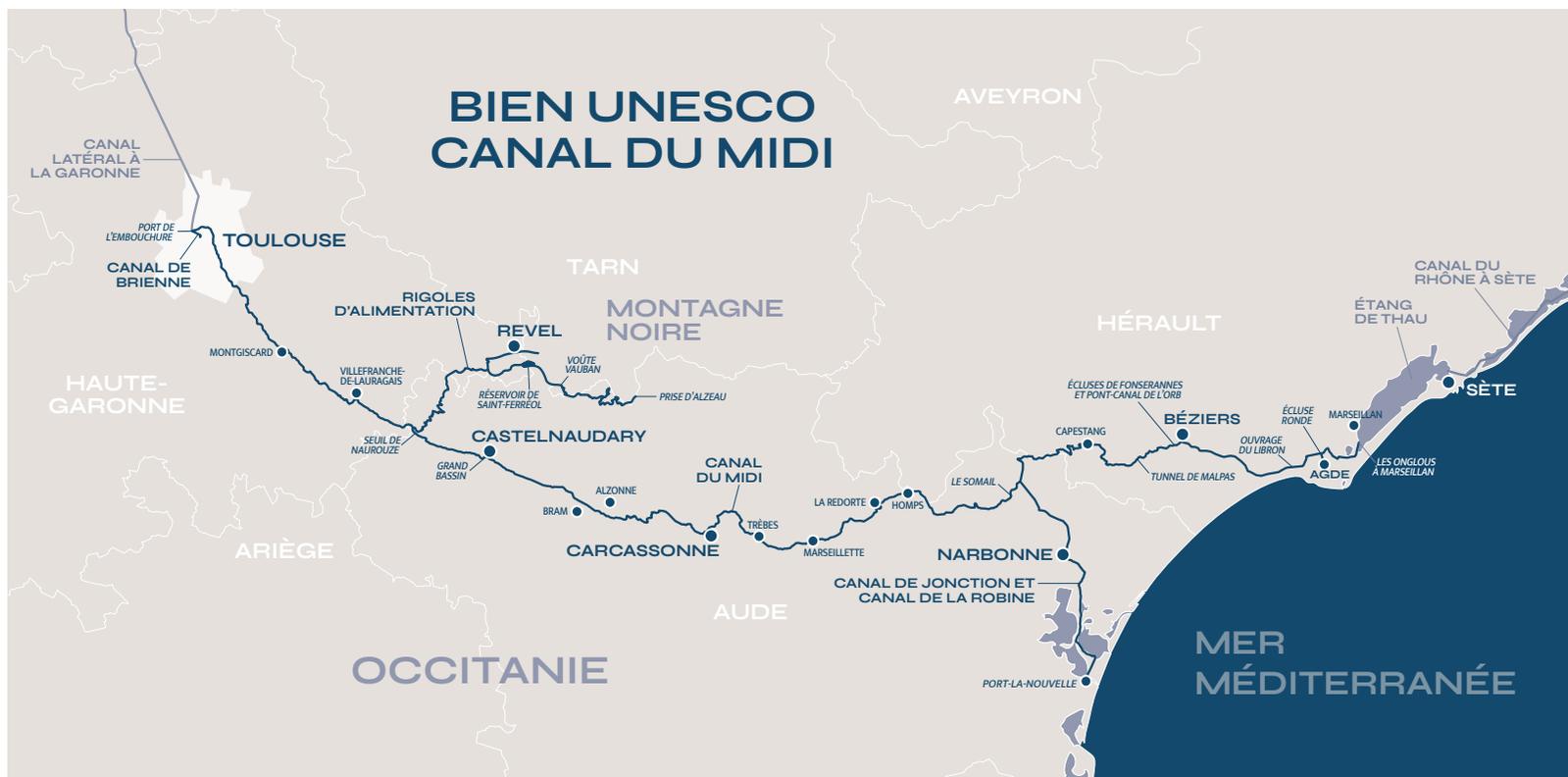
Le "Guide technique sur la Signalisation d'Information Locale" édité par le CERTU éclaire les dispositions réglementaires inscrites dans l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, qui restent les documents de références pour les maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie. Ce guide fournit des éléments de méthodologie et explique les règles pratiques de mise en œuvre de la SIL dans le cadre des règles générales qui régissent la signalisation.

Cette charte s'appuie sur ce guide technique et apporte des spécifications à mettre en place sur le périmètre du bien UNESCO canal du Midi.

Périmètre d'application de la charte

Le périmètre d'application de la charte est celui du bien UNESCO canal du Midi à savoir le domaine public fluvial :

- du canal du Midi stricto sensu de Toulouse à l'étang de Thau
- des canaux de Jonction et de la Robine qui relient le canal du Midi à Port La Nouvelle
- du système d'alimentation de la Montagne noire, qui permet d'alimenter en eau le canal du Midi au seuil de Naurouze
- du canal de Brienne dans Toulouse qui assure une liaison avec la Garonne
- d'une section du fleuve Hérault à Agde.



Quelques rappels

La fonction de la SIL est le guidage vers des pôles d'intérêt local ou des équipements. Les panneaux doivent être positionnés à une intersection. Leur implantation ne doit pas nuire à la perception paysagère du lieu.

La SIL peut être implantée en agglomération, mais également en rase campagne.

Elle ne doit pas avoir de caractère publicitaire ou promotionnel.

Les éléments mentionnés sur les lames sont les suivants :

- Idéogramme(s) éventuel(s) / En cas d'activités multiples sur un même site (hébergement et restaurant par exemple), un maximum de 2 idéogrammes pourront figurer côte à côte.
- Désignation de l'activité ou du service (hors marque et/ou logo)
- Indicateur de classement (uniquement pour hôtel, camping, village résidentiel et résidence de tourisme)
- Flèche directionnelle pouvant être verticale, horizontale ou oblique

Empilement des lames par blocs de directions identiques dans l'ordre suivant : flèches "tout droit", flèches "à droite" puis flèches "à gauche".

Les idéogrammes

Les idéogrammes pouvant être mentionnés sont normés au niveau national afin de favoriser leur reconnaissance par tous les visiteurs.

Arrêté du 24 novembre 1967 modifié et Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière | Équipements des routes & des rues

(<https://equipementsdelaroute.cerema.fr/arrete-du-24-novembre-1967-modifie-et-instruction-r94.html>)



Spécifications techniques canal du Midi

1. La structure des poteaux

Descriptif :

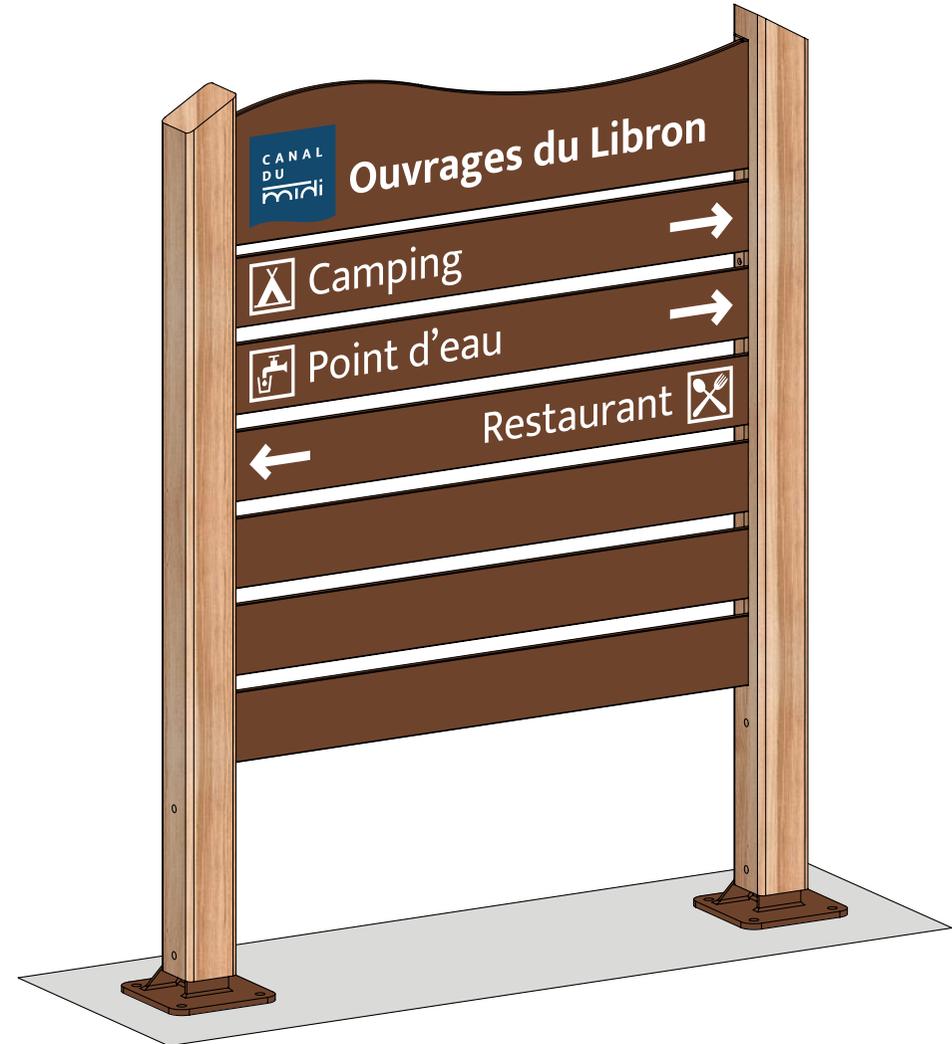
- En bois massif de classe 3 certifié PEFC - origine France
- Raboté 4 faces - arêtes adoucies - poncé
- Coupe à 30° au sommet
- Système d'attache du poteau permettant de maintenir le bois hors sol, de couleur brun
- Pare-closes sur chaque poteau pour accès aux lattes.

Notre recommandation :

Platine en acier galvanisé à chaud livrée montée en entaille dans le poteau, thermolaquage poudre polyester coloris brun avec boulonnerie inox et goujons d'ancrage, pour maintenir le bois hors sol

Taille des poteaux :

- Hauteur : 1500 mm, section 95 x 95 mm



Spécifications techniques canal du Midi

2. Lame du haut avec logo

Cette lame permet d'indiquer le lieu où la SIL se trouve.
Le lieu indiqué peut être le nom d'un ouvrage ou de la commune.

Descriptif :

- Lames en compact extérieur de couleur marron
- **Référence Fundermax : Max Compact Exterior noyau marron Qualité F 0657 Sepia Brown NT**
- Format 1050 x 250 mm (visible 1000 x 250)
- Épaisseur 13 mm
- Découpe spéciale selon fichier source
- Marquage en blanc du lieu par gravure commande numérique sur une face avec peinture en creux
- Défonce dans la lame pour intégration de la plaque logo à coller
- Plaque logo (bleu et blanc) : visuel en compact extérieur avec impression numérique à façon en inclusion sur une face, épaisseur 6mm

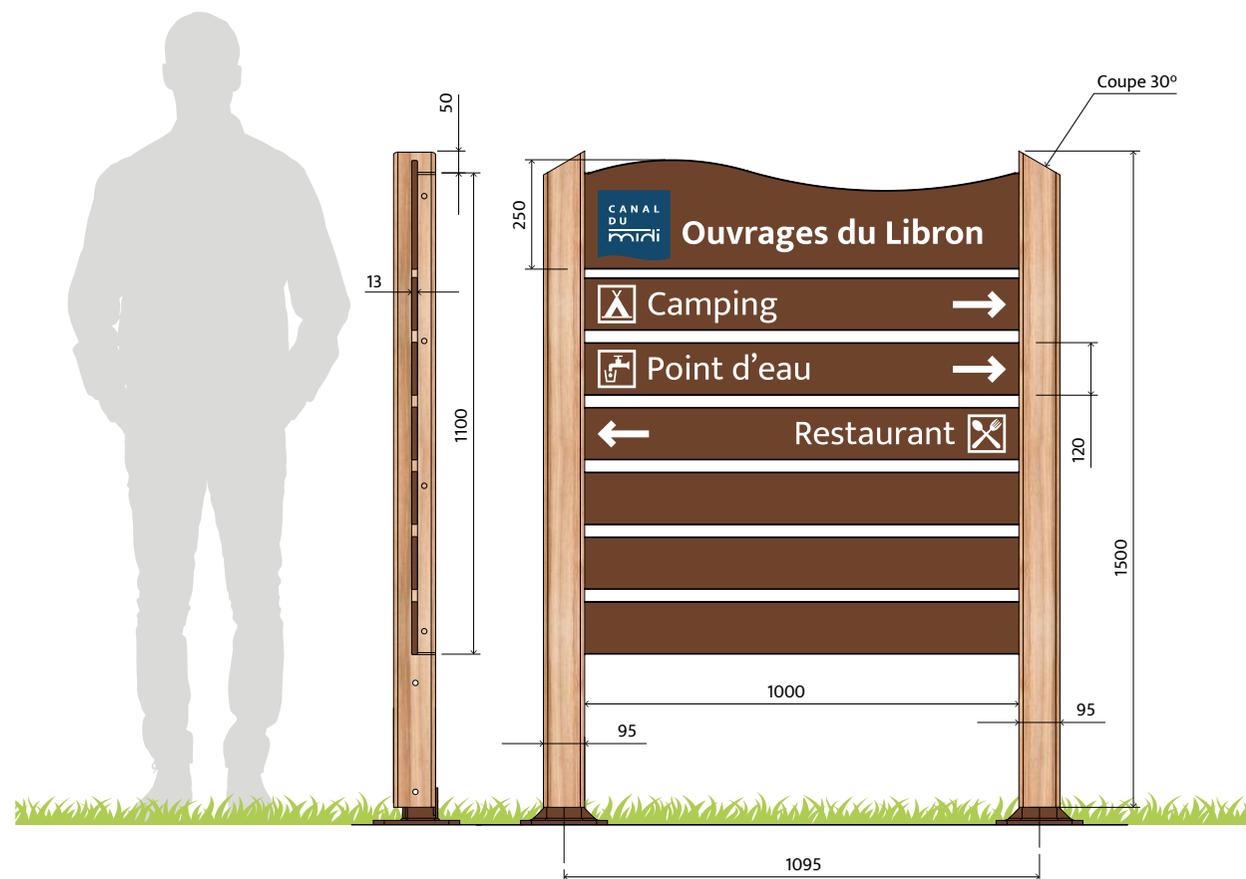
Logo :

- Logo canal du midi : 167 x 160 mm
- Marges autour du logo : voir page suivante
- Couleur bleu : RAL 5001 ou C100, M75, J45, N0

Texte :

- Texte en police Mukta
- Hauteur : 50 mm
- Marge entre logo et texte : 30 mm

NB : Fichier source en pièce jointe



Spécifications techniques canal du Midi

3. Lames directionnelles

Descriptif :

- Lames en compact extérieur de couleur marron

■ **Référence Fundermax : Max Compact Exterior noyau marron Qualité F 0657 Sepia Brown NT**

- Format 1050 x 120 mm (visible 1000 x 120)
- Épaisseur 13 mm

Texte et idéogramme en blanc

- Marquage par gravure commande numérique sur une face et avec peinture en creux (1 couleur)
- Fixation par visserie inox au niveau des pare-closes

Texte :

- Texte en police Mukta
- Hauteur : 50 mm
- Marge entre idéogramme et texte : 30 mm



Charte signalétique élaborée par
Voies navigables de France en lien avec les
membres de l'Entente pour le canal du Midi



Pour toute question concernant la marque canal du Midi,
veuillez envoyer un message à Voies navigables de France
marque-canal-du-midi@vnf.fr

